

Calendrier des déclarations de revenus 2022

19 mai 2022	Limite des déclarations en version papier quelque soit le lieu de résidence
Déclarations en ligne	
24 mai 2022	Départements de 01 à 19 et non-résidents
31 mai 2022	Départements de 20 à 54
08 juin 2022	Départements de 55 à 976
Juillet 2022	Réception des avis d'imposition
Régularisations : des changements de vie (augmentation de salaire, frais de garde d'enfant...) peuvent donner lieu à des régularisations, soit à votre avantage ou au contraire à l'avantage de l'administration fiscale.	
Entre le 22 juillet et le 05 août 2022	Remboursement au contribuable des trop-perçus, soit par virement, soit par chèque.
26 septembre 2022	Prélèvement du reste à payer par le contribuable, dans la limite de 300 euros.
26 septembre, 24 octobre, 24 novembre, 26 décembre 2022	Au-delà de cette somme, échelonnage mis en place avec un paiement en 4 fois.